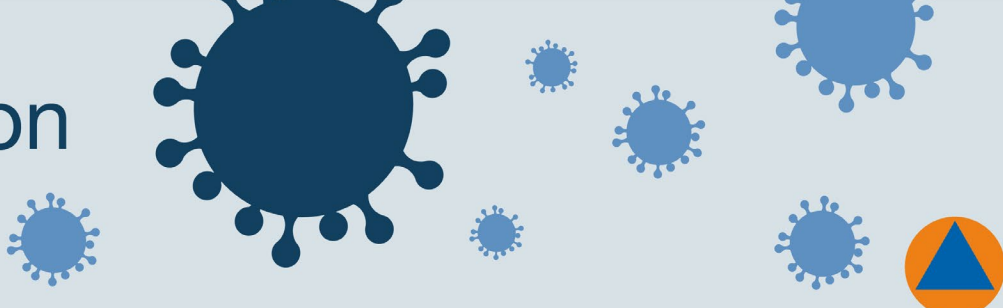


Communication COVID-19



DESTINATAIRES : À tous les médecins, les gestionnaires et chef de l'urgence du territoire de Thetford Mines

DATE : Le 20 août 2020

**OBJET : Trajectoire pour les usagers nécessitant un ou plusieurs examens au département de radiologie
Amendement à la trajectoire initiale du 6 avril 2020
(annexe 2) pour les usagers jaunes de l'urgence**

Veillez prendre note que la trajectoire pour les usagers nécessitant un ou plusieurs examens au département de radiologie à l'Hôpital de Thetford Mines a été mise à jour.

Vous trouverez en pièce jointe ladite trajectoire ainsi que ses annexes.

Merci de votre collaboration.

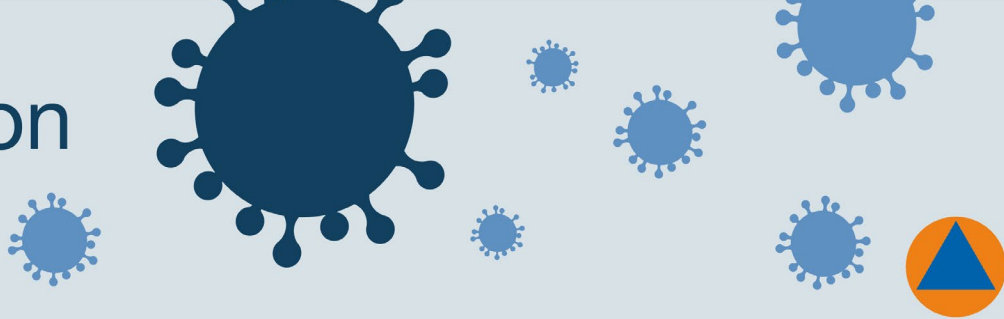
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sara Rivard', is positioned above the printed name.

Sara Rivard

Chef du Service d'imagerie médicale, médecine nucléaire et électrophysiologie
Secteur Beauce, Etchemins et Thetford
Direction des services multidisciplinaires
Volet services diagnostiques et télésanté

p.j. Trajectoire pour les usagers nécessitant un ou plusieurs examens au département de radiologie et annexes

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger



Trajectoire pour les usagers nécessitant un ou plusieurs examens au département de radiologie

Amendement à la trajectoire initiale du 6 avril 2020 (annexe 2) pour les usagers jaunes de l'urgence

1. Remplir la requête de radiologie avec toutes les informations obligatoires ainsi que le type d'isolement de l'usager.
2. Faxer la requête au numéro suivant : 418 338-7799 avec la mention d'où vient le patient sur la demande. Le service de radiologie confirmera par téléphone avoir reçu la demande. Urgence COVID **54471**.
3. Usagers jaunes sur pieds : cliniquement stable et/ou suspicion clinique faible de la COVID

Pour toutes les radiographies : Selon les informations et les critères de sévérité de l'usager, l'urgentologue en place jugera si les radiographies doivent être faites au chevet ou si l'usager doit se déplacer au département. S'il s'avère que les radiographies doivent être faites au département, l'usager sera dirigé directement dans la zone jaune de la salle d'attente de l'urgence avec l'équipement de protection requise (masque de procédure) et l'usager sera escorté par un accompagnateur afin d'assurer le respect de la distanciation sociale lors du déplacement et procéder à la désinfection des surfaces « high-touch » touchées. Le technologue appelle l'usager dans la salle d'attente de l'urgence et le dirige directement en radiologie salle 1. L'accompagnateur attend à l'extérieur de la salle d'examen pendant la procédure. Le technologue fera l'examen avec l'équipement de protection requis (blouse, masque de procédure ou N-95, gant, protection oculaire). Après l'examen, l'usager sera escorté à nouveau par l'accompagnateur redirigé vers la salle d'attente jaune de l'urgence afin d'assurer le respect de la distanciation sociale lors du déplacement et procéder à la désinfection des surfaces « high-touch » touchées. Ne pas oublier d'inscrire la désinfection de la salle d'examen.

4. Usagers jaunes sur civière : cliniquement stable et/ou suspicion clinique faible de la COVID

Pour toutes les radiographies : Selon les informations de l'usager, l'urgentologue en place jugera si les radiographies doivent être faites au chevet ou si l'usager doit se déplacer au département selon les critères de sévérité. S'il s'avère que les radiographies doivent être faites au département, le technologue recevra la requête par fax et il appellera l'urgence lorsqu'il sera prêt. Le brancardier ou la préposée de l'urgence doit revêtir un ÉPI propre (blouse, masque de procédure ou N-95, gants, protection oculaire) selon le type d'isolement et se dirige en radiologie directement dans la salle 1. Lors du déplacement, le préposé ou le brancardier doit procéder à la désinfection des surfaces « high-touch » touchées. L'agent de sécurité et l'entretien ménager ne sont pas nécessaires pour le transport. Le technologue fera l'examen avec l'équipement de protection requise (blouse, masque de procédure ou N-95, gant, protection oculaire).

Après l'examen, l'usager sera raccompagné par le brancardier ou la préposée de l'urgence toujours avec l'équipement de protection requise (blouse, masque de procédure ou N-95, gants, protection oculaire) en procédant à la désinfection des surfaces « high-touch » touchées pendant le transport et la salle sera nettoyée selon la précaution gouttelette/contact protection oculaire ou aériennes-contact renforcées.

5. Usagers jaunes sur pieds ou sur civières: cliniquement instable et/ou suspicion clinique élevée de la COVID

Pour les demandes de radiographies pulmonaires : Elles seront faites par un technologue avec l'équipement de protection requise (blouse, masque de procédure ou N-95, gant, protection oculaire) au chevet de l'usager avec le mobile. Après la radiographie, l'appareil sera désinfecté selon la procédure gouttelette/contact protection oculaire ou précautions aériennes/contact renforcées.

Pour toutes les autres sortes de radiographies : Selon les informations de l'usager, l'urgentologue en place jugera si les radiographies doivent être faites au chevet ou si l'usager doit se déplacer au département selon les critères de sévérité. S'il s'avère que les radiographies doivent être faites au département, le technologue dédié avise l'hygiène et la salubrité (avant le brancardier) pour qu'il procède à l'High-Touch lors du déplacement et ce, aller-retour. Le brancardier doit revêtir un ÉPI propre (blouse, masque de procédure ou N-95, gants, protection oculaire) et se dirige directement en radiologie salle 1. Le technologue fera l'examen avec l'équipement de protection requise (blouse, masque de procédure ou N-95, gant, protection oculaire).

Après l'examen, l'usager sera raccompagné par le brancardier toujours avec l'équipement de protection requise (blouse, masque de procédure ou N-95, gants, protection oculaire) et la salle sera nettoyée selon la précaution gouttelette / contact protection oculaire (pancarte verte) ou précautions aériennes/contact renforcées.

Pour le transport des usagers jaunes sur civière sans critère de sévérité qui doivent aller au département :

- Le technologue est responsable de coordonner tous les examens de l'usager en un seul déplacement entre l'urgence et la radiologie.
- Le personnel soignant doit préparer et amener l'usager à la sortie de la zone.
- Faire porter un masque à l'usager, lui demander de procéder à l'hygiène des mains et placer une couverture sur le fauteuil roulant ou la civière et en recouvrir l'usager.
- Le brancardier ou la préposée de l'urgence doit revêtir un ÉPI propre (selon l'isolement du patient) pour reconduire l'usager en radiologie et changer son EPI dans la salle d'examen avant de reconduire l'usager à l'urgence.
- Pendant l'examen, la civière restera dans la salle d'examen de la radiologie peu importe le type de précaution gouttelette/contact protection oculaire ou précautions aériennes/contact renforcées. L'usager repartira sur celle-ci.

Désinfection de l'appareil mobile ou de la salle d'examen

Pour les usagers à protection gouttelette / contact + protection oculaire

- **Au département** : Immédiatement après le départ de l'usager, retirer la lingerie et désinfecter la salle et tout ce qui a été touché par l'usager ou par le personnel. Disposer selon les procédures habituelles en gouttelette/contact protection oculaire. Voir pièce jointe.
- **Au chevet** : Immédiatement après l'examen, nettoyer l'appareil selon la procédure habituelle en gouttelette/contact protection oculaire. Voir pièce jointe.

Dans le cas d'une précaution aérienne / contact renforcée

- **Au département** : Immédiatement après le départ de l'usager, retirer les fournitures et la literie. Attendre le changement d'air (1 h 10 ou se référer à la charte de changements d'air) avant d'effectuer la désinfection de type Contact par l'équipe de l'hygiène et salubrité.

- **Au chevet** : Disposer selon les procédures habituelles en aériennes/contact renforcées. Immédiatement après l'examen, nettoyer l'appareil mobile selon la procédure habituelle aérienne/contact renforcées. Voir pièce jointe.

*** Les examens seront lus en priorité. Il sera de la responsabilité du médecin prescripteur d'en assurer le suivi.

*** L'utilisateur ne doit pas rester dans les salles d'attente de la radiologie. S'assurer que l'utilisateur entre directement dans les salles d'examen, lorsque prêt.

*** Il n'est plus nécessaire de contacter la radiologiste de garde pour déplacer l'utilisateur jaune au département (cf annexe 1).

*** Cette trajectoire peut être annulée en tout temps s'il y a augmentation des cas dans notre région.



Sara Rivard

Chef du Service d'imagerie médicale, médecine nucléaire et électrophysiologie
Secteur Beauce, Etchemins et Thetford
Direction des services multidisciplinaires
Volet services diagnostiques et télésanté

Annexe 1 Liste des radiographies pouvant être faites au chevet de l'utilisateur

Liste des radiographies pouvant être faites au chevet de l'utilisateur
Amendement à la version du 4 avril 2020

Il faut prendre en considération que l'appareil mobile n'est pas conçu pour faire tous les examens au chevet. Afin de respecter les normes de diffusion de la radiation, la protection du public ainsi que la qualité des examens, nous limitons les demandes à ces examens.

- Rx Pulmonaire AP
- Rx Abdomen simple (couché)
- Rx membres supérieurs et inférieurs
- Rx Bassin
- Colonne AP seulement

Pour tous les autres examens demandés au département, l'urgentologue aura la responsabilité de fournir les informations sur la demande d'examen afin de prendre les mesures de protection adéquates pour déplacer l'utilisateur au département.

*** Il n'est plus nécessaire de contacter la radiologue de garde pour déplacer l'utilisateur au département.

MAJ
2020-08-07
SR/JFL

Trajectoire pour les usagers nécessitant une radiographie

Pour les usagers de la zone COVID de l'urgence, les soins intensifs ainsi que la zone COVID au 4^e étage

Remplir la requête de radiologie avec toutes les informations obligatoires ainsi que le type d'isolement de l'usager.

Faxer la requête au numéro suivant : 418 338-7799 avec la mention d'où vient le patient sur la demande. Le service de radiologie confirmera par téléphone avoir reçu la demande. Urgence COVID **54010** Soins intensifs, **54100** 4^e étage, COVID **54080**.

Pour les demandes de radiographies pulmonaires : Elles seront faites par un technologue avec l'équipement de protection requis (blouse, masque de procédure ou N-95, gant, protection oculaire) au chevet de l'usager avec le mobile, après la radiographie, l'appareil sera désinfecté selon la procédure gouttelettes/contact (pancarte verte) ou précautions aériennes/contact renforcées (pancarte orange foncé).

Pour toutes les autres sortes de radiographies : Selon les informations indiquées sur la requête, le technologue en place jugera avec le radiologiste si les radiographies doivent être faites au chevet ou si l'usager doit se déplacer au département. S'il s'avère que les radiographies doivent être faites au département, l'usager sera dirigé par le brancardier avec l'équipement de protection requise (blouse, masque de procédure ou N-95, gants, protection oculaire) en radiologie salle 1. Le technologue fera l'examen avec l'équipement de protection requis (blouse, masque de procédure ou N-95, gant, protection oculaire). Après l'examen, l'usager sera raccompagné par le brancardier toujours avec l'équipement de protection requise (blouse, masque de procédure ou N-95, gants, protection oculaire) et la salle sera nettoyée selon la précaution gouttelettes / contact (pancarte verte) ou précautions aériennes/contact renforcées (pancarte orange foncé).

Pour le transport des usagers qui doivent aller au département :

- Le personnel soignant doit préparer et amener l'usager à la sortie de la zone.
- Faire porter un masque à l'usager, lui demander de procéder à l'hygiène des mains et placer une couverture sur le fauteuil roulant ou la civière et en recouvrir l'usager.
- Le technologue qui est en charge de l'examen avise le technologue dédié pour qu'il n'y ait personne sur le trajet et réserver l'ascenseur n° 2. Il doit se tenir à deux mètres de la civière.
- Le technologue dédié avise l'hygiène et salubrité (avant le brancardier) pour qu'il procède à l'High-Touch lors du déplacement et ce aller-retour.
- Le brancardier doit revêtir un ÉPI propre (selon l'isolement du patient) pour reconduire l'usager.
- Pendant l'examen, la civière restera dans la salle d'examen de la radiologie, peu importe le type de précaution (gouttelette ou aérien). L'usager repartira sur celle-ci.
- Le brancardier circule par l'ascenseur n° 2.
- Au retour à l'unité, le brancardier laisse l'usager à l'entrée de la zone et les infirmières le prennent en charge.
- L'infirmière doit désinfecter la civière dans la chambre avec des linges d'oxyvir avant de la ressortir de la chambre.

Désinfection de l'appareil mobile ou de la salle d'examen.

Pour les usagers à protection gouttelettes/contact + protection oculaire

- **Au département** : Immédiatement après le départ de l'usager, retirer la lingerie et désinfecter la salle et tout ce qui a été touché par l'usager ou par le personnel. Disposer selon les procédures habituelles en gouttelettes/contact. Voir p. j.

- **Au chevet** : Immédiatement après l'examen, nettoyer l'appareil selon la procédure habituelle en gouttelettes/contact. Voir p. j.

Dans le cas d'une précaution aérienne/contact renforcée

- **Au département** : Immédiatement après le départ de l'utilisateur, retirer les fournitures et la literie. Attendre le changement d'air (1 h 10 ou se référer à la charte de changements d'air) avant d'effectuer la désinfection de type Contact par l'équipe de l'hygiène et salubrité.
- **Au chevet** : Disposer selon les procédures habituelles en aérienne/contact renforcée. Immédiatement après l'examen, nettoyer l'appareil mobile selon la procédure habituelle aérienne/contact renforcée. Voir p. j.

*** Les examens seront lus en priorité. Il sera de la responsabilité du médecin prescripteur d'en assurer le suivi.

« Signature autorisée »
Dre Audrey Godbout

« Signature autorisée »
Dr Bobby Senay

« Signature autorisée »
Lisa Mathieu, Coordonnatrice

Version 2
2020-04-17
SR